



À Marseille : la question sécuritaire fait « irruption du dehors »¹ ... et du dedans

Sous titre

Kévin Vacher

Texte intégral

« *Marseille, territoire perdu de la République* » (Askolovitch, 2012)

L'hebdomadaire *Marianne* donne le ton sur sa « une ». Nous sommes le 15 septembre 2012 et enfla la peur de voir la deuxième ville de France « tomber » dans les mains des trafiquants de drogue. Marseille a pourtant connu des heures plus sombres en matière de délinquance et de « règlements de comptes », comme le souligne Laurent Mucchielli (2013, p. 15-35). Avec un pic à 45 règlements de compte en 1986, on est bien au-delà des 25 cas recensés à la fin de l'année 2012 (*Ibid.*, p. 17). Sur cette légère envolée se développe une nette inflation du bruit médiatique autour de Marseille. La commune se classera 4 fois sur 5, pendant la période 2009/2013, au rang de ville la plus couverte par les journaux télévisés nationaux, avec 40% des sujets consacrés portant sur l'insécurité². Les statistiques toujours (Mucchielli, 2013, p. 32), nous rappellent que la ville se situe, si on la compare à des territoires aux indicateurs sociaux et démographiques similaires, dans une triste normalité, partagée par exemple par la Seine-Saint-Denis. Le point commun ? La position sociale et politique de périphérie occupée par les deux territoires. L'étude des documents de presse et des discours politiques nous permet de retrouver à propos de Marseille les caractéristiques du stigmatisme assigné aux quartiers populaires, participant à la dépolitisation des problèmes sociaux que connaît la ville :

- Une *racialisation* des populations mises en cause dans les problèmes de délinquances, la question de l'immigration étant rendue omniprésente dans les débats politiques et médiatiques, comme lorsque Claude Guéant considérait que l'immigration comorienne (80 000 personnes, cette forte présence étant

1 Castel, 2007, p. 43

2 Institut National de l'Audiovisuel, 2014, INA Stat - Le baromètre thématique des journaux télévisés [Rapport].

considérée comme une spécificité marseillaise) était « la cause de beaucoup de violences » à Marseille³.

- Une *médicalisation des problèmes sociaux*, citons par exemple le même éditorialiste de *Marianne* qui appelait le gouvernement à résoudre les « maux » de la ville. Cette sémantique permettant ainsi d'essentialiser et de dépolitiser le problème de l'insécurité.
- Une (re)construction d'un imaginaire des « bandes de jeunes » associées à une sémantique (post)coloniale, d'une importance majeure dans la construction de ce stigmaté puisqu'il permet de stratifier les populations au sein même des quartiers populaires, en appelant face à celles-ci au « sursaut » des « honnêtes citoyens » aux côtés de l'État. Manuel Valls déclarait ainsi en 2013 qu'à Marseille « de très jeunes trafiquants se livrent à une véritable guerre des territoires. Ces nouveaux barbares, sans foi ni loi, guidés par l'argent roi, doivent être combattus avec la plus grande détermination »⁴, et poursuivait immédiatement en défendant « la rénovation » des pratiques de partenariat et des relations avec les populations.

L'enquête

Si Marseille concentre l'essentiel des caractéristiques du stigmaté des « banlieues » françaises, elle concentre également la logique d'expérimentations sécuritaires qui leur est assignée à travers la mise en place de dispositifs d'exception. Entre septembre et décembre 2012, le nouveau gouvernement va ainsi mettre en place sa stratégie dite « d'approche globale » (ou « méthode globale ») qui s'inspire de doctrines militaires appliquées en zones de guerre civile et constitue la déclinaison marseillaise des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP). Elle entend articuler des opérations policières de grande ampleur avec une réorientation des politiques sociales. Il s'agit de faire coopérer l'ensemble des acteurs opérant dans 80 cités dites « ultrasensibles », afin d'enrayer les faits de délinquance.

Puisque nous serions donc dans une ville où le tissu social est présenté comme défait, nous avons choisi, de septembre 2013 à juin 2014, de mener une recherche par observation et entretiens dans une cité du Nord de Marseille⁵, que nous appellerons ici la Cité des Poules, cherchant non pas à évaluer cette politique publique⁶ mais à en observer ses effets sur

3 LeJDD.fr, 15 septembre 2011, « Guéant stigmatise (aussi) les Comoriens » URL [<http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Gueant-stigmatise-les-Comoriens-a-Marseille-387763>].

4 Valls M., 2013, « Allocution de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur. », Lyon, Journée sur les zones de sécurité prioritaires.

5 Les observations ont été articulées avec l'analyse de la documentation institutionnelle disponible et de 25 entretiens avec des agents de police (gradés des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et Sécurité Publique (SP)), acteurs associatifs, travailleurs sociaux, habitants, élus et fonctionnaires d'État.

6 On pourra lire à ce sujet : Mucchielli et al., 2015 ou Supersac, 2014.

l'organisation sociale de ce qui est présenté comme un « système de société violent »⁷. On présentera dans un premier temps les caractéristiques des opérations et de l'institution policière locale, afin de comprendre comment celles-ci réorganisent les régulations sociales internes du territoire étudié. Enfin, les travailleurs sociaux et acteurs associatifs, enjoins à se situer au front des opérations « d'approche globale » dans le cadre d'une coopération ultra-localisée, nous intéresseront ici plus particulièrement. La *question sociale*, outre à avoir été un paradigme scientifique majeur, enseigné dans les centres de formation de ces auxiliaires de l'État social, fut également pour moi, en tant qu'ancien travailleur social, comme pour ces ex-collègues ici enquêtés, une référence idéologique majeure. L'action associative comme la Politique de la Ville furent animées pendant plusieurs décennies par ce paradigme aussi scientifique et réapproprié sous une forme militante, notamment par le biais de la conversion d'un capital militant du champ politique au champ professionnel du social⁸ (et vice versa). Il s'agira donc de faire le point sur la constance et les évolutions de cette *question sociale* comme paradigme d'action des acteurs. L'opération ici présentée permet-elle, en entrant en résonance avec les régulations préalables des relations sociales de la cité et les parcours individuels et collectifs des acteurs convoqués, d'organiser une coopération et un essai de résolution « globale » des problèmes sociaux et délinquants ou, au contraire, participe à redéfinir le référentiel des acteurs de l'action sociale et associative au profit de celui des institutions policières ? Nous faisons ici l'hypothèse que l'injonction à la participation et l'ultra-localisation du dispositif permet de valider dans des espaces sociaux relativement préservés (le champ associatif local) les modes de pensée et d'action de l'institution policière.

Une cité soumise au conditionnement policier

Le contrôle du territoire

L'organisation du travail policier lors de cette opération est structurée autour de l'intervention de deux principaux corps d'agents : les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et la Sécurité Publique (SP). Les CRS interviennent en envoyant une compagnie, soit environ 70 agents, qui viennent contrôler l'ensemble des accès de la cité pendant un mois, par tranches de 4 à 8 heures par jour. Le territoire dont il s'agit ici compte environ 3 000 habitants, est composé d'une quinzaine de bâtiments et seule une voie routière le traverse. La présence des policiers aussi nombreux vient donc leur assurer le contrôle physique et symbolique de l'espace. Comme nous en témoignait un habitant : « Ils arrivent tellement nombreux qu'il faut oser pour les contredire » (habitant – H1).

Puis, les agents reviennent de manière hebdomadaire, pendant une ou deux journées, dans le cadre d'un « Service Après-Vente » (selon les termes des agents de police et de la préfecture). Les agents ont pour mission de contrôler l'ensemble de la population, considérant, comme

7 Masse C., 7 septembre 2012, « Ma réaction suite aux propositions de Jean-Marc Ayrault » in christophemasse.fr [blog] [URL : <http://ancien.christophemasse.fr/ma-reaction-suite-aux-propositions-de-jean-marc-ayrault/>].

⁸ Voir : Tissot, 2005 ou, dans le cas marseillais : Dupont, 2007.

l'indiquaient les agents interviewés, à l'instar de la théorie de la vitre brisée, que chaque illégalisme, même le plus insignifiant, participe à la construction d'un laxisme généralisé vis-à-vis de la loi.

Le second rôle remarquable que les CRS jouent dans cette opération est d'ordre tactique : permettre l'immobilisation des flux normaux de la cité afin que d'autres corps de police et de contrôle social et légal (Sécurité Publique - SP, URSSAF, PAF...) puissent intervenir. Outre cette mission tactique, cette immobilisation partielle du territoire engage également la cité dans un temps de conditionnement de ses activités par la présence policière. Au lieu de la « reconquête » annoncée du territoire par ses habitants, l'observation des mouvements de population dans la cité nous a permis de relever ces premiers éléments, confirmés par des relevés dans deux autres cités « traitées » dans le cadre de la même « approche globale » : (1) le vide dans la cité pendant les premiers jours de l'opération ;

(2) l'agrégation des jeunes dans une confrontation symbolique avec la police, le plus souvent autour des réseaux de trafics et renforçant ainsi les solidarités entre eux plutôt que d'isoler les groupes délinquants ;

(3) le renforcement des défenses de ces groupes, occupant les escaliers de l'immeuble plutôt que les entrées, accentuant leurs mesures de sécurisation du trafic (contrôle des clients, repli dans les immeubles...) et ainsi le climat de tension dans la cité, faisant craindre à la plupart des habitants des affrontements entre les deux « camps » : « on a toujours peur que justement il y ait des bagarres, une balle perdue, c'est ça plutôt. Quand on les voit arriver d'un coup avec les voitures, c'est ça qui fait peur. » (habitante – H2)

(4) enfin, l'impossibilité pour les acteurs sociaux de travailler, contraints par cette organisation de l'immobilisme : « Je bossais avec cette boule au ventre de voir comment bossaient les flics. [...] Dans ma pratique ça a tout chamboulé, faisant du travail de rue je me retrouvais seule avec les flics, je ne pouvais plus aborder les jeunes [...]. Ils disent « mais nous on n'a pas envie de sortir, on reste dans la cité, j'ai pas envie d'être confrontée à un flic même en ta présence ». » (travailleuse sociale – TS1).

À l'exception de quelques altercations verbales en début d'opération, la plupart des habitants et usagers de la cité, réseaux de délinquance compris, se résignent à réfréner toute rébellion pendant les semaines qui suivent. Cette première phase du conditionnement permet ainsi d'imposer la règle policière et de mettre en œuvre les conditions de ce que Jobard appelle *l'arène de souveraineté policière* (Jobard, 2005, p. 106) où, par le contrôle symbolique et physique de l'espace public, les agents se font opérateurs principaux de normes le temps de leur présence.

« La « polprox » des pauvres » (CRS gradé – P1)

L'occupation qu'opèrent les agents des CRS est présentée dans le discours officiel comme un retour de l'idée de police de proximité dans ces quartiers populaires, « la polprox des pauvres », pour reprendre l'expression ironique d'un agent (CRS - P1). N'étant pas été formés spécifiquement à cette tâche, ces agents sont secondés par leurs collègues de la SP considérée comme connaissant mieux le terrain. Dans ses documents internes, la préfecture de police indique par exemple que « Le lien opérationnel avec les collègues de la DDSP [Direction Départementale de la Sécurité Publique] doit être très fort car ils connaissent parfaitement ces cités et leurs subtilités. »⁹. En fait, en lieu et place d'une « connaissance » des subtilités de la cité, dans le cas de la Cité des Poules, c'est plutôt un service fortement marqué par ce que Castel et d'autres ont signalé comme un remplacement de la police de proximité par une culture du résultat que nous avons pu observer (Castel, 2007, p. 42-46).

Lors de notre entretien avec le chef de service du commissariat de l'arrondissement municipal de cette cité (P2), celui-ci me décrivait alors l'évolution récente de ses effectifs et l'arrivée de renforts qui ont fait suite aux multiples venues de membres du gouvernement des années 2012/2013. En somme, les relais locaux de l'institution policière dans ce territoire semblent bien faibles (une trentaine d'agents) et, contraints budgétairement, s'orientent essentiellement vers les zones pavillonnaires anciennement villageoises ou les nouvelles et nombreuses enclaves résidentielles fermées (Dorier-Apprill *et al.*, 2008) du secteur. En 2012, une vingtaine de nouveaux agents sont affectés dans ce secteur en mettant en place deux Brigades Spécialisées de Terrain (BST). Il est important ici de souligner la continuité dans l'organisation du travail policier car en lieu et place d'un retour à une police de proximité, il s'agit ici bien plus d'une proximité de l'action répressive que nous pouvons observer, se situant dans la lignée de la frénésie sécuritaire de l'ère gouvernementale précédente (Mucchielli, 2008). En effet, les BST ont pour principale mission, non pas le contact fin et la « connaissance » des « subtilités » du terrain mais l'intervention sur les « bandes de jeunes ». Elles ont été créées lors des émeutes de Villiers-le-Bel en 2008 – elles se nommaient à l'origine Uteq – par Brice Hortefeux¹⁰. Alors souvent critiquées pour leur mode d'action violent, elles le sont toujours aujourd'hui, tel que des jeunes de la cité (ainsi que de nombreux habitants interrogés) nous en témoignaient quelques semaines après la mort d'un jeune habitant lors d'une course-poursuite :

« C'est pas de la dissuasion ça, ils les tabassent ». un jeune habitant (H3) me raconte que dans la cité voisine, quelques mois auparavant « la BST a chopé un mec dans un hall d'immeuble, ils

⁹ Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, 2013, « Fiche méthodologique destinée à tous les fonctionnaires des CRS. La stratégie d'approche globale pour la reconquête des cités marseillaises : le rôle central des CRS dans le dispositif. ».

¹⁰ 2010, « Police: Hortefeux remplace les UTeQ de proximité par des brigades plus musclées », Le Point, URL [http://www.lepoint.fr/societe/police-hortefeux-remplace-les-uteq-de-proximite-par-des-brigades-plus-musclees-17-08-2010-1226029_23.php].

l'ont tabassé, il avait la gueule défoncée » et qu' « ils l'ont montré aux autres jeunes. Ils avaient le jeune pété dans les mains et ils ont menacé les autres, ils le portaient comme un trophée ! ».

« De toutes façons, on les connaît tous la BST, eux aussi ils nous connaissent, toutes leurs gueules sont cramées, les nôtres aussi. On a fini par leur donner des surnoms. Nabil, c'est le plus « déter » (déterminé), il attrape tout » (H4).

Le point d'orgue de cette tension avec les habitants sera le jour où quelques mères de familles venues défendre un jeune de 12 ans, arrêté suite à un quiproquo, recevront des gaz lacrymogènes dans une cage d'escaliers, provoquant l'indignation de l'ensemble des habitants.

La SP apparaît donc ici comme un relais local du pouvoir coercitif de l'État profondément basé sur une proximité conflictuelle avec les habitants, du fait de la répartition de ses effectifs. C'est donc sur la base des relevés de ces agents que vont être conduites les interventions et que se construisent les représentations des agents en termes de « populations criminogènes [...] réfractaires à toute forme d'autorité » (P2), justifiant la perpétuation d'une organisation du contrôle policier par l'exercice de la violence. Comme le soulignait Castel : « ce qui fait problème dans les quartiers, ce pourrait être davantage l'omniprésence de la police, du moins dans les formes qui prévalent aujourd'hui, que son absence (Castel, 2007, p. 34) [...] on est loin d'avoir réussi à faire de la police un véritable service public implanté sur le territoire, au lieu que les « forces de l'ordre » soient exclusivement le bras armé d'un appareil d'État qui fait brutalement irruption du dehors pour réprimer les turbulences locales. » (*Ibid.*, p. 43)

Au front malgré eux : des acteurs sociaux dans la tourmente

La régulation ordinaire des relations sociales remise en cause

Outre que « l'irruption du dehors » des agents vient bouleverser l'organisation interne des relations sociales de la cité et entraver le travail des acteurs sociaux, plus que de permettre une hypothétique « reconquête », elle vient également bousculer, voire anéantir provisoirement, la régulation des relations entre acteurs permise par le secteur associatif. Une travailleuse sociale nous explique que la quasi-totalité des jeunes avec lesquels elle travaillait et qui avaient « un pied dans les réseaux, un autre dans un parcours de réinsertion » se sont fait arrêter et remplacer par d'autres sur leurs points de vente :

« Il faut tout reconstruire, on n'a pas la relation de confiance, moi quand j'ai un problème avec le réseau, je peux aller discuter avec eux mais la suite avec des jeunes qui sont nouveaux, c'est des jeunes qu'on ne connaît pas et ça du coup ça nous met en difficulté professionnelle. » (TS1).

Quelques semaines après le début de l'opération, ce seront des réparateurs d'ascenseurs qui feront les frais de cette rupture de confiance. Appelés régulièrement à intervenir, leurs venues sont habituellement précédées d'opérations de médiations des associations et du bailleur social. Pendant l'opération policière, les policiers vont choisir de se déguiser en réparateurs pour mettre en place une surveillance puis une interpellation. Quelques jours plus tard, la police

partie, ce seront les vrais salariés qui se feront agresser par certains jeunes. Une partie des associations, ainsi que le bailleur, commenteront cet événement et signaleront au délégué du préfet de police qu'il est impossible de travailler de la sorte, que la police, se réappropriant ainsi des rôles dont la présence a été négociée dans la cité, met en danger le travail fourni.

Plutôt que de faciliter l'intervention des travailleurs sociaux et des services publics, l'imposition d'un conditionnement policier dans la cité, des *règles de l'arène de souveraineté policière* vient donc effacer les précédentes régulations sociales. Celles-ci sont en fait ignorées des agents de police du fait de l'état actuel de leurs relais locaux, ne leur permettant d'assurer une présence que dans les zones résidentielles (dotées d'un capital économique et social plus important) environnantes. Par méconnaissance structurelle puis par choix d'orientation budgétaire, l'activité policière telle qu'elle est mise en œuvre anéantit les accords tacites, les règles de bon voisinage de la cité, notamment celles permises par le secteur associatif et social, formées dans ce que Boucher appelle *l'espace de la régulation sociale* (Boucher, 2003, p. 166), fragile mais nécessaire équilibre composé d'accord entre les différents acteurs. Les policiers rompent ainsi avec un ensemble de normes négociées au préalable et, faisant irruption du dehors, réorganisent cet espace selon leurs propres représentations du territoire. Le conflit entre des jeunes solidarisés par l'irruption des policiers et l'État sécuritaire tend ainsi à remplacer les négociations préexistantes avec les auxiliaires de l'État social.

De nouvelles contraintes financières : la mise sous tutelle policière des acteurs sociaux

« L'approche globale » consiste également à inciter à la coopération ultra localisée entre acteurs policiers et acteurs sociaux. Ce type de coopération n'est bien évidemment pas nouveau, il s'appuie notamment sur les expériences des CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à l'échelle communale), GLTD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance, ici à l'échelle du secteur municipal- deux arrondissements), etc. Ici, un nouveau cadre s'ajoute aux précédents, le GPS (Groupe de Pilotage et de Suivi)¹¹ qui, en organisant cette coopération à l'échelle d'un seul quartier, vient accentuer la proximité entre acteurs sociaux et agents des forces de l'ordre et ainsi renforcer *l'enrôlement policier* (Bonnelli, 2001). Selon Laurent Bonelli, « Ce « partenariat » confère aux policiers une position de centralité assez nouvelle dans la régulation de comportements qualifiés publiquement de déviants, qui étaient auparavant pris en charge par d'autres institutions sociales ou sur d'autres modes [...] la prégnance de l'expertise policière transfigure les formes de traitement de ces phénomènes en substituant à la *question sociale* qui est celle de ces territoires un problème de « la délinquance ». » (*Ibid.*, p. 47)

Si les financements de l'État central étaient jusqu'alors attribués *via* le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (à une échelle un peu plus large que le GPS), qui vise, relativement, à opérer

11 N'ayant pu assister aux réunions du GPS pour des raisons de « confidentialité », nous nous appuyons ici sur les entretiens menés avec les acteurs qui y participaient, travailleurs sociaux et policiers principalement.

une approche qui semble « globale » (culture, social, cadre de vie, emploi...), ils sont désormais distribués *via* le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par l'intermédiaire de ces GPS. Quels sont les effets de ce transfert de compétences ?

En premier lieu, il faut signaler que le FIPD est piloté au niveau national par le ministère de l'Intérieur. Ensuite, localement, une large part des attributions de ces financements est réservée à la discrétion de la préfète déléguée à l'égalité des chances, une ancienne commissaire de police, et fait donc l'objet de négociations bien moins régulées bureaucratiquement, plus individualisées. Comme nous l'indique le délégué du préfet sur ce territoire, nous parlant des ressources disponibles dans ces GPS : « nous aussi, c'est difficile [de situer ce qu'est le FIPD], comment dire. Le FIPD, faut que ce soit bien normé « prévention de la délinquance » [...]. Si on avait 3 dealers qu'on voudrait mettre dans telle action contre la récidive, le FIPD interviendrait mais si c'est seulement pour financer de l'accompagnement scolaire pour des jeunes qui ne sont pas repérés... tu vois ? » (délégué du préfet - DP)

Plutôt qu'une réflexion structurelle sur les conditions qui fondent le développement de carrières délinquantes, nous avons donc ici à faire à une sur-individualisation des cas et une concentration autour de la figure du délinquant, objectif premier des politiques de sécurité, qui remplace la figure complexifiée du « jeune » tel que l'envisagent les institutions de la protection de l'enfance.

L'autre effet concret que ce changement aura pour les acteurs sociaux est bien plus directement politique. Comme le soulignait Jobard, les évolutions récentes de l'arène de souveraineté policière donnent à voir un rôle croissant de l'acteur politique, du mandant politique, et de la maîtrise de l'« opinion publique ». Il est donc nécessaire pour la préfecture, en charge de l'attribution des financements, de pouvoir communiquer sur ce qui, en dernière instance, reste une opération policière qui se pense en termes de gestion-répression de la délinquance. Voilà ce que nous explique une travailleuse sociale en nous parlant de l'évolution de ces budgets :

« Ça nous a coûté cher, on avait prévu un chantier en avril, ils ont fait l'intervention policière en février et ont appelé ma direction générale en disant : "il faut qu'on mette des choses en place, on vous finance". Donc [...] on a fait notre chantier dans la foulée. Du coup l'État a bien communiqué là-dessus, notamment par l'intermédiaire de [la préfète]. Seulement les familles lisent *la Provence* [le quotidien local], sont venues voir les éducateurs et en disant : « vous travaillez pour la police ? » donc tu imagines [...] Ça nous a coûté un après-midi, on a dû faire une réunion avec les habitants, interrompre le chantier, calmer le jeu... ça a été tendu. » (TS2)

Plutôt que d'une coopération dans le cadre de ces GPS, où chaque acteur de la régulation sociale, policiers compris, chercherait à évaluer les possibilités de travail en commun, celui-ci fonctionne comme un point de passage obligatoire, ultra-localisé et à fort potentiel de communication auprès de la dite « opinion publique ». Le S de GPS est ici révélateur : il s'agit d'assurer le Suivi de l'opération policière. C'est donc ici la logique des opérations de police qui

domine et qui vient mettre sous tutelle une partie de l'activité des travailleurs sociaux, dont l'action était auparavant régie par des règles issues du paradigme de la *question sociale*. Ici encore, ce sont les règles de *l'arène de souveraineté policière* qui viennent remplacer celles de *l'espace de la régulation sociale*. Cette arène ne se contente pas de s'imposer dans l'espace symbolique et physique de la cité mais également dans le champ (para-)institutionnel infra-local. Si le conditionnement s'impose à la cité par l'emploi de la puissance physique, elle s'impose aussi, financièrement, aux auxiliaires de l'État social. Intermédiaires entre l'État social et la population, les acteurs sociaux sont ici contraints d'occuper également la position d'intermédiaires avec l'État sécuritaire.

Une offre de re-catégorisation des faits

Si le conditionnement policier met en place un cadre de contrainte, ce n'est pas l'ensemble des acteurs observés qui adhère aux normes et catégories policières. Les raisons de ces micro-résistances sont nombreuses : indépendance historique des acteurs, leur inscription, pour la plupart, dans des parcours issus du militantisme social, le maintien d'autres sources de financements, la référence à une « éthique de fidélité » (TS3¹²) que certains soulignent... Toutefois, un certain nombre d'acteurs se laissent eux, influencer par ce nouveau référentiel. D'après les entretiens que nous avons pu faire, il s'agit ici des acteurs les mieux intégrés à l'appareil d'État, parfois ayant fait le pas d'y entrer complètement ou les plus éloignés du quotidien de la cité, dans ce cas le centre social.

Voyons l'exemple du parcours du délégué du préfet, issu du territoire, enseignant et militant associatif, puis devenu depuis ces dix dernières années un agent de l'État pour finir délégué du préfet. Mobilisé par l'idée que « seul le plein emploi, comme à la belle époque » peut résoudre les problèmes de la cité, il va accueillir lui aussi le GPS comme quelque chose qu'il « *faut faire* » avec résignation. Son positionnement va pourtant évoluer pendant l'opération. Pour lui « ça tombe bien qu'il y ait le GPS sur la cité, qu'on remette les pieds sur la cité, qu'on s'en soucie ». Il finira par se servir abondamment de cet outil comblant un vide d'action institutionnelle, non pas pour résoudre des problèmes de délinquance, mais des problèmes sociaux. Nous parlant des opérations de rénovation urbaine dans la cité d'à côté, il nous explique : « Compte tenu du chômage, il peut y avoir une forte pression au niveau des emplois induits, de la part des habitants. Donc *a priori*, il faut mettre en place le dispositif GPS. ». Ne disposant pas d'autre boîte à outils que le GPS, ayant perdu les structures militantes dans lesquelles ils commencèrent leurs parcours, un certain nombre d'acteurs évoluent ainsi. L'opération sécuritaire comme mode de gestion des problèmes sociaux n'est ainsi pas seulement une orientation politique mais devient un nouveau référentiel à disposition des acteurs locaux.

C'est également le cas des salariés du centre social qui, confrontés au saccage d'un local pendant l'opération (les *dealers* l'ayant associé par malentendu à une planque prêtée à la police

12 Se réappropriant ainsi les travaux de Roche, 2007, p. 63.

– une cachette pour les policiers lors de leurs enquêtes, pratique qui d’après des hauts cadres du bailleur social, n’a rien d’un fantôme), finissent par entrer dans une confrontation d’un type nouveau avec ce qu’ils appelleront dès lors « la délinquance ». Cet événement, condamné unanimement (les jeunes se sont d’ailleurs finalement excusés), va ainsi diviser fortement les acteurs sociaux, partagés entre l’idée de réhabiliter ces jeunes, et une confrontation avec « la délinquance » (l’utilisation du terme étant en soi un point de débat entre les acteurs) perçue d’une manière de plus en plus essentialisée, au singulier-homogénéisant et selon des catégories proches de celles de l’institution policière.

Finalement, en participant au GPS et contraint par les nouvelles données du conflit local, les acteurs enquêtés se retrouvent dans une dynamique de polarisation de leurs catégories d’analyse et d’action. Finissant par rationaliser la commande institutionnelle pour enfin se la réapproprier, *la question sociale* qui guidait leur action tend progressivement à être remplacée par une *question sécuritaire* qui produit une nouvelle catégorisation des faits en cause.

De la question sociale à la question sécuritaire ?

L’espace de la régulation sociale semble bel et bien en voie de mise sous tutelle policière, tant dans son aspect physique qu’institutionnel. Comme pour sa grande sœur militaire, occupation de l’espace physique et collaboration avec les « locaux » s’articulent : « L’interposition passe aussi par le contrôle de l’espace, qui se déroule avec plus ou moins de facilité [...]. Il faut pour cela, se renseigner, connaître la population, rencontrer ses chefs ou ses responsables locaux [...] » (Andoque de Seriege d’, p. 26). En adaptant une stratégie « d’approche globale » issue de celles utilisées par l’OTAN dans des zones de guerre civile (Supersac, 2015), cette politique nous donne à voir une vision des quartiers populaires en termes de conflit militaire mais renforce également le sentiment des acteurs sociaux de ce territoire d’être des « idiots utiles », comme les ONG dans d’autres contextes « d’approche globale » soulignent l’impossibilité éthique et professionnelle de devenir des supplétifs d’opérations de maintien de l’ordre¹³. Mêmes recettes, mêmes résultats ? Est-ce que les *auxiliaires de l’État social* deviendraient, dans cette expérience « d’approche globale », des *auxiliaires de l’État sécuritaire* ?

Si la réponse est ici globalement négative du fait de résistances, méfiance et freinage des acteurs, il existe tout de même une certaine tendance à se réapproprier le référentiel sécuritaire imposé. Le conditionnement policier rend possible un affrontement où chaque acteur, même engagé malgré lui dans ce conflit, doit se positionner et revoir ses catégories d’analyses, entre d’un côté « la délinquance » et de l’autre les « honnêtes gens ». Ces conditions sont nécessaires mais insuffisantes pour terminer d’enrôler les acteurs sociaux. Ce qui fait basculer les acteurs ici enquêtés, c’est la nécessité de faire des choix, selon une offre institutionnelle où la *question sécuritaire* vient remplacer la *question sociale*. À l’échelle d’une petite cité se rejouent donc les conflits d’orientations internes à l’État à un niveau macro entre la « main gauche » et la « main

13 Actes de la table ronde « Approche globale », op. cit, p. 30-32.

droite » de l'État. Cette dynamique locale que nous avons pu observer, par la mise en place d'un conditionnement policier multi-scalaire, nous semble en fait relever d'un processus de lutte pour l'hégémonie en faveur de l'institution policière. Sur le terrain, ceux qui étaient habitués à occuper la position d'*auxiliaires de l'État social* sont incités à jouer un nouveau rôle, celui d'*auxiliaire d'un État social-sécuritaire*, où la mise en place de mesures sociales est soumise à leur utilité sécuritaire.

En ultra-localisant le traitement des cités et l'intervention menée, bien plus qu'une approche globale, on favorise la mise en place d'une *entreprise de maintenance locale des conflits* (Castel, 1999, p. 692), voire d'exacerbation de ceux-ci, plutôt que de penser et modifier ce qui structure la condition de ces territoires. Loin de révolutionner l'action publique dans ces territoires socialement et politiquement périphériques, comme l'écrivait Castel, « l'attention portée à la délinquance de ces jeunes, en leur faisant jouer le rôle de classe dangereuse, renforce la stigmatisation dont ils sont déjà l'objet dans les différents secteurs de la vie sociale » (Castel, 2007, p. 75). Nous pourrions rajouter « y compris dans leur propre système de rapports sociaux », qui lui aussi ne semble pas immunisé, l'opération de stigmatisation-normalisation faisant ainsi irruption du dehors... comme du dedans. Cette logique de stratification-hiérarchisation des groupes qui composent la cité implique donc l'ensemble des acteurs dans une nouvelle conflictualité infra-locale. Aujourd'hui comme hier, un retour de la *question sociale*, comme objet de recherche et comme paradigme d'action des acteurs, semble nécessaire afin de reconstruire un projet d'émancipation, unifiant l'ensemble des acteurs de ces territoires et portant son attention sur les structures sociales et politiques plutôt que sur son jeune voisin.

Bibliographie

Andoque de Seriege (d') (Colonel) A., 2010, « Les militaires : un acteur au coeur du dispositif », in Actes de la table ronde « Approche globale : état des lieux d'un outil conceptuel en construction », Paris, Institut des Hautes Études de la Défense Nationale.

Askolovitch C., 2012, « Marseille, territoire perdu de la République », Marianne, 15 septembre URL [http://www.marianne.net/Marseille-territoire-perdu-de-la-Republique_a222661.html].

Bonnelli L., 2001, « Des populations « en danger » aux populations « dangereuses » : vers une redéfinition du contrôle des jeunesses populaires », in Bonelli L. et Sainati G. (dir.), *La Machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires*, Paris, L'esprit frappeur.

Boucher M., 2003, « Turbulences, contrôle et régulation sociale », *Déviance et Société*, vol. 27, no 2, p. 161-182.

Castel R., 1999, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, éd. Gallimard.

Castel R., 2007, *La discrimination négative : citoyens ou indigènes*, Paris, éd. du Seuil, coll. « La république des idées ».

Dorier-Apprill É. et al., 2008, « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs locaux*, vol. 3, no 78, p. 92-98.

Duport C., 2007, *Notables, militants, entrepreneurs. Une histoire sociale du militantisme dans les cités*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université de Provence.

Institut National de l'Audiovisuel, 2014, *INA Stat - Le baromètre thématique des journaux télévisés [Rapport]*.

Jobard F., 2005, « Le nouveau mandat policier : faire la police dans les zones dites de « non-droit » », *Criminologie*, vol. 38, no 2, p. 103-121.

Mucchielli L. (dir.), 2008, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, éd. La Découverte, coll. « Sur le vif ».

Mucchielli L., 2013, *Délinquance et criminalité à Marseille. Fantasmés et réalités*, Paris, Fondation Jean Jaurès.

Mucchielli L., Allaria C., Raquet E. et Weiss P.-O., 2015, *Les rapports de recherche de l'Observatoire. Évaluation de la « méthode globale » (Zones de sécurité prioritaires) [Rapport]*, Aix-en-Provence, ORDACS.

Roche P., 2007, « Les défis de la proximité dans le champ professionnel », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 3, no 1, p. 63-82 [doi:10.3917/nrp.003.0063].

Supersac S., 2014, *Impact des nouveaux dispositifs sur la population des cités sensibles Marseillaises. Selon la méthode dite d'approche globale [Rapport]*, Aix-en-Provence, ORDACS.

Supersac S., 2015, « La pernicieuse utilisation politique des préoccupations de sécurité » in *Délinquance, justice et autres questions de société*, URL [<http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?post/2015/02/27/La-pernicieuse-utilisation-politique-des-preoccupations-de-securite>].

Tissot S., 2005, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, no 2, p. 71-88.

Pour citer cet article

Référence électronique

Kevin VACHER, "À Marseille : la question sécuritaire fait « irruption du dehors » ... et du dedans", Sciences et actions sociales [en ligne], N°6 | année 2017, mis en ligne le date 31 janvier 2017, consulté le 24 janvier 2017, URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/36-n-6/dossiers-n-6/actes-n6/98-a-marseille-la-question-securitaire-fait-irruption-du-dehors-et-du-dedans>

Auteur

Kevin VACHER

Doctorant contractuel en sociologie, Université Paris VIII / CRESPPA-CSU

kevinvacher13@gmail.com

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors